

**Monsieur Pierre MONGIN**  
**Président Directeur Général**  
**de la RATP**

54 Quai de la Râpée  
75599 PARIS Cedex 12

Réf : DC30 09-08

Objet : **Péréemption du contrat PSCE**

Paris, le 8 septembre 2008

Monsieur le Président Directeur Général

Suite à la réunion d'information du 8 septembre 2008 concernant la mise en Appel d'offre du prestataire de la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE), nous avons pu faire le constat de votre refus de respecter les termes de l'article II de l'accord PSCE dans les délais impartis par son article IX, alors même que notre demande initiale (correspondance DC5-03-08 du 18 mars 2008) appréhendait largement cette échéance, sans menacer la pérennité d'un accord auquel il vous incombait de veiller au même titre que l'ensemble des signataires, dans le respect des articles L 420-1 et L 420-3 du Code de Commerce ; de la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil ; et de l'article L 912-2 du code de la Sécurité Sociale.

Aussi, et à défaut de conclusion d'un nouvel accord, l'accord PSCE ne saurait légalement subsister au-delà du 31 décembre 2008, et en l'espèce nous vous rappelons qu'aucune décision unilatérale de l'employeur ne peut avoir pour conséquence d'instaurer un prélèvement d'assurance obligatoire à la charge de ses salariés.

En conséquence, et en l'absence d'un nouvel accord, toute prorogation sur l'année 2009 des prélèvements « MPGR Garantie Base Agent » et « MPGR Garantie Décès Agent », sur les feuilles de paye des salariés de la RATP, ne pourrait résulter que d'une prise en charge totale par l'employeur des dites cotisations, ce qui serait de nature à satisfaire notre revendication de gratuité des soins dans l'esprit de l'article 87 du statut du personnel.

Vous voudrez donc bien, Monsieur le Président Directeur Général, nous faire part de vos intentions en la matière, qui nous l'espérons vont dans le sens du progrès social.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, toute l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe TOUZET  
Délégué Central SUD RATP

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Touzet", written over a light grey rectangular background.